



## **5.2 RÉS 2011-04 : FACTURE D'INGÉNIEURS ET DE LABORATOIRE (PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX)**

**Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** le Conseil municipal autorise une dépense totale de 20 591,09 \$ pour les honoraires d'ingénieurs dont 16 351,02 \$ payable par la municipalité et 1 982,57 \$ payable par le MTQ et pour les frais de laboratoire soit un montant de 2 257,50 \$. Cette dépense s'inscrit dans le projet d'assainissement des eaux usées et est financée par le règlement d'emprunt no 320.

## **5.3 RÉS 2011-05 : DIVERSES COTISATIONS ANNUELLES 2011**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** le Conseil municipal autorise les dépenses suivantes pour diverses adhésions annuelles, ententes et dons :

➤ Réseau Biblio du BSL (Cotisation)	8 240,88 \$
➤ ADMQ (Abonnement annuel)	585,13 \$
➤ Québec Municipal (Adhésion annuelle)	310,41 \$
➤ ACSIQ (Cotisation membre actif 2011)	220,11 \$
➤ COMBEQ (Adhésion 2011)	290,51 \$
➤ Service de sécurité ADT (Système alarme)	416,28 \$
➤ Électronique Mercier (Renouvellement)	1 664,41 \$
➤ FQM (Contribution annuelle 2011)	840,41 \$
➤ Aquairs (Cotisation 2011)	208,82 \$
➤ PG Govern (Contrat entretien)	<u>5 147,10 \$</u>

**Total des cotisations** **17 924,06 \$**

## **5.4 RÉS 2011-06 : ACHAT DE PIÈCES D'AQUEDUC ET DE PNEUS**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** la Municipalité autorise les dépenses suivantes:

➤ Levier pour soulever couvercles d'égout	260,00 \$ + tx
➤ 4 pneus recapés pour camions	1 046,20 \$ + tx

## **5.5 RÉS 2011-07 : PUBLICITÉ JOURNAL INFO-DIMANCHE**

**Il est proposé par la conseillère Raymonde Cormier et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** le Conseil accepte la proposition du journal Info-Dimanche pour un format de publicité d'un quart de page au coût de 350,00 \$ plus taxes concernant l'édition du mercredi 2 février prochain, qui réalisera dans sa rubrique « Notre Monde rural » un gros plan détaillé de Saint-Jean-de-Dieu comportant un large éventail de données et d'informations sur l'historique, le développement et les projets de la municipalité.

## **5.6 RÉS 2011-08 : DON AU CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** la Municipalité fasse un don de 25,00 \$ au Centre Prévention Suicide du KRTB pour leur campagne de financement.

**6. RÉS 2011-09 : APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010**

Je soussigné, Normand Morency, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a les crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessous mentionnées sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO : 2011-01

La liste des chèques numérotés 508352 à 508468 ainsi que 34590 à 34664 et 40894 à 40899 sont soumis à l'examen du conseil.

**Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

d'approuver la liste des chèques numérotés 508352 à 508468 ainsi que 34590 à 34664 et 40894 à 40899 et les comptes à payer totalisant 185 845,87 \$ pour le mois de décembre 2010.

**7. RÉS 2011-10 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 330**

**RÈGLEMENT NO 330**

**CONCERNANT LA MODIFICATION DES ARTICLES 2 et 3 DU RÈGLEMENT NO. 307 SUR LA REMUNERATION DES ELUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le 5 février 2001 le règlement no. 288 fixant la rémunération des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a été modifié par le règlement no. 307 en date du 6 février 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi du traitement des élus municipaux détermine les modalités dans lequel le règlement doit s'inscrire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu désire modifier les articles 2 et 3 du règlement no. 307;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion, d'une publication d'un avis public d'au moins vingt et un jours et d'une adoption au cours d'une séance régulière du Conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le règlement no 330 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue, par le règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Titre**

Le présent règlement portera le titre de "Règlement modifiant la rémunération et l'allocation de dépense pour les élus municipaux".

**ARTICLE 2 : Rémunération de base du maire**

L'article 2 du règlement no. 307 est modifié de la façon suivante : "La rémunération de base pour le maire est de 4 392.00 \$".

**ARTICLE 3 : Rémunération des conseillers**

L'article 3 du règlement no. 307 est modifié de la façon suivante : "La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire, c'est-à-dire 1 464.00 \$".

**ARTICLE 4 :      Rétroactivité du règlement**

La rémunération décrétée selon les articles 2 et 3 sera rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ARTICLE 5 :      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-DIEU  
CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2011**

---

M. Jean-Marie Côté, maire

---

M. Normand Morency, secrétaire-trésorier

**8.      RÉS 2011-11 : APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTEES POUR TAXES MUNICIPALES**

**Il est proposé le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil municipal approuve l'état présenté par le secrétaire-trésorier et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à transmettre à la M.R.C. des Basques la liste de ceux qui ont 3 ans d'arrérages, tel que mentionné à l'article 1023 du Code municipal concernant la vente d'immeubles.

**9.      DONNER UN AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION, LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (LOT 2)**

Monsieur Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6, donne un avis de motion pour la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux (lot 2).

**10.     PROJET DES HABITATIONS DU JARDIN (28 LOGEMENTS)**

**10.1   RÉS 2011-12 : ACHAT D'UN TERRAIN DE M. GERVAIS FOURNIER (RUE OUELLET)**

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'achat a été signée avec M. Gervais Fournier concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue Ouellet d'une superficie maximale approximative de 428,32 mètres carrés sur le lot P35C, rang B du canton Bégon (voir offre d'achat);

**CONSIDÉRANT QUE** la présente vente a pour but de faire une entrée sur un terrain qui appartient à la municipalité sur lequel seront érigés 28 unités de logements dont l'administration incombera à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente vente est consentie pour le prix de 20 000,00 \$;

**POUR CES MOTIFS,  
Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire acquérir le terrain ci-haut mentionné de M. Gervais Fournier au prix de 20 000,00 \$. Cette somme sera versée lors de la signature de l'acte de vente.

**que** l'acheteur s'engage à payer la totalité des frais notariés pour compléter la transaction et les frais reliés au travail de l'arpenteur-géomètre.

#### **10.2 RÉS 2011-13 : ACHAT D'UN TERRAIN DE M. GERVAIS FOUNIER (MANDATER UN ARPENTEUR ET UN NOTAIRE (LOT P35C, RANG B))**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 10 décembre 2010, la municipalité, représentée par son maire, M. Jean-Marie Côté, et son directeur général, M. Normand Morency, ont signé une offre d'achat avec M. Gervais Fournier concernant l'acquisition d'un terrain situé sur la rue Ouellet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est d'une dimension minimale de 13,72 mètres (45 pieds) ne pouvant dépasser 15,53 mètres (50,94 pieds) de façade par 27,58 mètres de profondeur connu sur le numéro P35C, rang B du Canton Bégon;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la municipalité de mandater un arpenteur pour faire la description du terrain acheté de M. Fournier et également de retenir les services d'un notaire pour rédiger l'acte de vente;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Robert Rioux**

**et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil municipal mandate **M. Michel Asselin, arpenteur, de Asselin & Asselin,** arpenteurs-géomètres de Rimouski pour effectuer divers travaux d'arpentage sur le terrain ci-haut mentionné, tel que la description technique du terrain, le piquetage, etc.

**que** le conseil municipal retienne également les services de **Mme Ariane Michaud, notaire de l'Étude Côté Ouellet Thivierge inc.** de Trois-Pistoles pour rédiger l'acte de vente entre M. Gervais Fournier et la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

**que** cette parcelle de terrain est connue sous le numéro P35C rang B, canton Bégon;

**que** cette vente est consentie pour le prix de 20 000,00 \$;

**que** le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette vente avec M. Gervais Fournier.

#### **10.3 RÉS 2011-14 : CESSION DE DEUX TERRAINS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu a été nommé organisme porteur (responsable) du projet de construction de 20 unités de logements pour personnes âgées autonomes et de 8 logements pour personnes à moyen et faible revenu;

**CONSIDÉRANT QUE** ces unités de logements seront construits sur des terrains appartenant à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la municipalité de céder ces terrains à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no. 6**

**et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire céder **gratuitement** deux (2) terrains dont l'un porte le numéro 35C-1 Rang B pour lequel la municipalité est propriétaire depuis quelques années et l'autre le numéro P35C Rang B acquis de M. Gervais Fournier (voir résolution 2011-12);

**que** le cessionnaire s'engage à payer la totalité des frais notariés pour compléter la transaction;

**que** le maire M. Jean-Marie Côté et le directeur général M. Normand Morency soient autorisés à signer cette cession avec l'Office municipal de Saint-Jean-de-Dieu.

## **11. MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)**

### **11.1 RÉS 2011-15 : NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL EN TANT QUE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu nomme madame Raymonde Cormier, conseillère, comme responsable des questions familiales. Cette dernière préside ou présidera le Comité familles responsable du suivi du Plan d'action lié à l'application de la Politique familiale de même que de la démarche Municipalité Amie des Aînées et la remise à niveau de la Politique familiale adoptée en 2007.

### **11.2 RÉS 2011-16 : EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR POUR LA MISE À NIVEAU DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DU PROGRAMME MADA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a obtenu un soutien financier de la part du gouvernement du Québec de l'ordre de 17000,00 \$ pour la réalisation du Plan d'action associé à la remise à niveau de sa Politique familiale et la réalisation de la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés);

**ATTENDU QUE** pour réaliser l'ensemble du mandat, la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu bénéficiera du soutien technique d'un professionnel du Carrefour Action Municipale et Famille;

**ATTENDU QUE** la réalisation de l'ensemble du mandat nécessite la présence d'un employé à titre de coordonnateur;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la municipalité procède à l'embauche d'un coordonnateur afin d'assister le Responsable des questions familiales dans la réalisation de la remise à niveau de la Politique familiale et la démarche Municipalité Amie des Aînés;

**que** le Coordonnateur embauché débutera son travail vers le 24 janvier pour se terminer le 8 juillet, soit pour une période de 25 semaines sur un horaire variable d'au plus 30 heures. Le tarif horaire sera établi lors de l'embauche;

**que** le travail coordonnateur sera sous la coordination de l'agent de développement économique et communautaire.

## **12. RÉS 2011-17 : MONTANT VERSÉ À L'O.M.H. DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa résolution 2010-237 concernant

l'adoption des prévisions budgétaires 2011 de l'O.M.H. la contribution de la municipalité au déficit dudit office était de 7 217,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit, comme la Société d'habitation, verser sa contribution à l'avance, au début de chaque trimestre ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil municipal autorise un premier versement de 4 000,00 \$ à titre de subvention au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu.

**13. RÉS 2011-18 : AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA QUOTE-PART DE LA M.R.C. DES BASQUES ET DU C.L.D.**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil municipal autorise une dépense prévue au budget au montant de 165 900,00 \$, somme représentant la quote-part générale de la M.R.C. (42 643,00 \$), la quote-part en évaluation (29 525,00 \$), celle du Centre local de développement (C.L.D.) (23 851,00 \$), pour le plan de gestion des matières résiduelles (Récupération des Basques) (57 196,00 \$), les services (Route verte, Sentier national et transport adapté) et équipements supra-locaux (piscine et Parc Régional du Mont Saint-Mathieu) (12 685,00 \$).

**14. RÉS 2011-19 : PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'HORIZON (CARNAVAL)**

**Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil autorise une dépense de ±100,00 \$ pour un espace publicitaire dans le journal L'Horizon à l'occasion de la 41<sup>e</sup> édition du Carnaval de Saint-Jean-de-Dieu.

**15. RÉS 2011-20 : SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le salaire des employés soit haussé de 0.50 \$/heure pour 2011 tel que prévu au budget.

**16. DIVERS**

**16.1 RÉS 2011-21 : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**Il est proposé par le conseiller Robert Rioux et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le Conseil municipal demande à Monsieur Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup, une subvention de 75 000,00 \$ pour effectuer des travaux d'amélioration dans diverses rues et rangs de la Municipalité.

**16.2 RÉS 2011-22 : ACHAT D'UN TRACTEUR (SERVICE AGROMÉCANIQUE)**

**Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise une dépense de 38 955,42 \$ pour payer l'achat d'un tracteur avec chargeur + équipements chez Service Agromécanique inc. de Saint-Clément. La ventilation de la dépense est détaillée dans la résolution 2010-191.

**16.3 RÉS 2011-23 : CONSENTEMENT À DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE PAR BELL CANADA DANS LE 8<sup>e</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a fait une demande de déplacement de poteaux électriques dans le 8<sup>e</sup> Rang auprès d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada a évalué les coûts à facturer à la municipalité pour le déplacement du réseau téléphonique à un montant fixe de 2 317,77 \$ (taxes en sus) représentant 100% des frais d'ingénierie, de matériel, de camionnage et de main-d'oeuvre;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6 et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu consent à assumer les coûts des travaux demandés et décrits ci-dessus et autorise, par la présente, l'exécution des travaux.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire préside la période de questions.

**18. RÉS 2011-24 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé à vingt et une (21) heures par la conseillère Raymonde Cormier**

**et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**SECRETARIE-TRÉSORIER**